



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***24165401***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

12 NOV. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : 0684 906 013

Nom

(en entier) : **EGEIRO PHARMA**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **avenue Jean Mermoz 32, boîte 1, 6041 Charleroi****Objet de l'acte : Démission et nomination de délégués à la gestion journalière**Extrait des décisions des administrateurs prises en date du 1^{er} novembre 2024:**"1. Démission d'un délégué à la gestion journalière**

Les administrateurs prennent acte et, pour autant que de besoin, acceptent la démission de ENRICO BASTIANELLI SRL, ayant son siège à Avenue de la Libération 41, 1640 Sint-Genesius-Rode (BCE: 0883.830.544) représentée par M. Enrico Bastianelli, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, avec effet au 28 octobre 2024.

Les administrateurs donnent décharge à ENRICO BASTIANELLI SRL pour l'exercice de son mandat de délégué à la gestion journalière.

2. Nomination d'un délégué à la gestion journalière

Les administrateurs décident de nommer Catherine BUR en qualité de délégué à la gestion journalière de la Société avec effet au 28 octobre 2024 et pour une durée indéterminée.

3. Pouvoirs

Les Administrateurs décident de donner mandat à Me Adrien Lanotte, Me Guillaume Sauvage, Me Elise Harnesse et/ou tout autre avocat du cabinet Harvest Avocats, dont les bureaux sont situés à 1170 Bruxelles, Boulevard du Souverain 100, chacun avec le pouvoir d'agir seul et avec un pouvoir de sous-délégation, aux fins de signer et compléter tout document et accomplir toutes les démarches nécessaires auprès des administrations et des tiers, en vue de procéder à l'ensemble des formalités requises pour la mise en œuvre des résolutions adoptées ci-dessus et leur publication aux Annexes du Moniteur Belge, ainsi que pour procéder aux modifications auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et des autres autorités publiques. A cette fin, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire. "

Guillaume Sauvage
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/11/2024 - Annexes du Moniteur belge